

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 9 novembre 2015



1- Taxe d'aménagement

Le Conseil Municipal prend connaissance de la réglementation concernant la taxe d'aménagement et des différentes possibilités : évolution du taux et des exonérations applicables. Il décide de maintenir le taux de 1,5 % et d'exonérer les abris de jardin, pigeonniers et colombiers de 50 %.

La zone (impasse des sables et sur le grand clos) dont le taux est fixé à 5% ne change pas.

2 - Horaires d'ouverture de la mairie au 01-01-2016

	MATIN	APRES-MIDI
<i>Lundi</i>	9h00-12h00	14h00 - 18h00
<i>Mardi</i>	09h00 - 12h00	
<i>Mercredi</i>	09h00 - 12h00	14h00-17h00
<i>Jeudi</i>		14h00 - 17h00
<i>Vendredi</i>	09h00 - 12h00	14h00 - 18h00
<i>Samedi</i>	Fermé	

3 - Travaux

⇒ *Logement 14- Rue de l'église*

Monsieur BEAUJEAN informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée en octobre 2015, la date limite de réception des offres était fixée le 23 octobre 2015 à 17h00. Les travaux ont été divisés en 6 lots, le montant total des travaux s'élève à 44 7695,66 € HT. Il a été décidé de reprendre l'intégralité du chauffage.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents d'urbanisme liés à ce dossier.

⇒ *Marché Rue de la Lande*

◆ *Acquisition parcelle AURIAC*

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition de 35 m² d'une parcelle appartenant à M et Mme AURIAC moyennant 1 € symbolique, et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié.

◆ *Choix des entreprises*

Monsieur BEAUJEAN informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée le 7 septembre 2015, la date limite de réception des offres était fixée au 2 octobre 2015 à 17h00. Les travaux consistent à la création d'un réseau d'eaux pluviales, à la réalisation d'une noue paysagère, la reprise et la création de voirie, la réalisation d'espaces verts, la consultation comporte un lot unique dont la solution de base est estimée à 144 760,00 € HT.

Monsieur **BEAUJEAN, Maire-Adjoint**, présente au conseil municipal le rapport d'analyse des offres.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de retenir l'entreprise CLEMENT de Salbris pour un montant de base de 144 218,30 € HT ainsi que l'option n°2 : placette de retournement pour un montant 11 597,00 € HT.

4- Subvention UNRPA

Le Conseil Municipal décide d'annuler la subvention de 1 500 € prévue au budget primitif pour l'association UNRPA, car son devenir est incertain et elle n'a pas évolué favorablement au cours de l'année.

5 – Colis des aînés

Confection des colis le 19 décembre à partir de 8h00, la salle devant être disponible pour le comité des fêtes pour 10 heures. Chacun doit récupérer ou faire récupérer ses colis, ils ne peuvent pas rester en mairie.

La livraison des produits se fera le vendredi 18 décembre à partir de 14h00.

6 – Questions diverses

⇒ *Dates de prochains conseils municipaux*

- ◆ 25 janvier 2016
- ◆ 22 février 2016
- ◆ 21 mars 2016
- ◆ 18 avril 2016
- ◆ 30 mai 2016
- ◆ 27 juin 2016